

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Métropole Nice Côte d'Azur
(06)
Direction des Contrats Publics
Service des Marchés Publics
45 rue Gioffredo
06364 NICE CEDEX 4

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Métropole Nice Côte d'Azur (06), 45 rue Gioffredo, 06364 Nice cedex 4, FRANCE. Tél. : +33 497134470. Courriel : dao@nicecotedazur.org. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : 19N0038 - ASSISTANCE JURIDIQUE EN AMÉNAGEMENT

II.1.2) Code CPV principal

79111000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

La présente consultation est lancée suivant la procédure : Appel d'offres ouvert - articles R.2124-2, R.2161-1 du Code de la commande publique. La consultation a pour objet : La direction de l'aménagement opérationnel de la Métropole Nice Côte d'Azur doit disposer d'une expertise externe lui permettant d'avoir un prestataire juridique spécialisé dans les différents domaines de l'aménagement et présentant des qualifications spécifiques afférentes.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

17 avril 2020

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Référence de l'avis au JO : 2020/S056-133339 du 2020-03-19

Section VII : Modifications

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

Numéro de section : V.2

Endroit où se trouve le texte à rectifier : Attribution du marché

Au lieu de : 12 Février 2020

Lire : 16 Avril 2020

Numéro de section : VI.1.3

Endroit où se trouve le texte à rectifier : Introduction des recours

Au lieu de : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces deux

recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative.

Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 12/02/2020 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer.

L'Instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice.

Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Contrats Publics 45 rue Gioffredo 06364 Nice Cedex 04 - 4ème étage

Tél. +33.04.97.13.44.70 Fax +33.04.97.13.29.19

Mail noura.fabre@nicecotedazur.org.

Lire : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief

dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces deux

recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative.

Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 16/04/2020 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer.

L'Instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice.

Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Contrats Publics 45 rue Gioffredo 06364 Nice Cedex 04 - 4ème étage

Tél. +33.04.97.13.44.70 Fax +33.04.97.13.29.19

Mail noura.fabre@nicedazur.org.

VII.2) Autres informations complémentaires